

Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains sur le préavis No 29 du lundi 5 septembre 2005, concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 735'000.- pour le curage des canalisations principales du réseau des collecteurs EU.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers.

La Commission s'est réunie le lundi 5 septembre à l'Hôtel de Ville, dans la composition suivante :

Madame Silvia GIORGIATTI

Messieurs Jean-Pierre CHAPUIS - Pedro Camps - Jacques FIVAZ - Jean-Noël PASTEUR, Vassilis VENIZELOS et le soussigné comme rapporteur

Lors de notre séance nous avons entendu les explications données par M. le Municipal Marc-André Burkhard et M. le chef de service Sandro Rosselet.

Nous les remercions pour les informations et éclaircissements apportés, notamment par une vue des canalisations de la rue Neuve, laquelle, soit dit en passant, est actuellement en réfection, ceci pour permettre à la Commission de constater l'état et les défauts observés lors de l'inspection du réseau communal. En outre, un dossier explicatif du PEE, (plan général d'évacuation des eaux) définit le problème des eaux visibles et invisibles

Historique :

Dans sa séance du 7 novembre 2002, le Législatif accordait à la Municipalité un crédit d'investissement de fr. 750'000.- pour l'étude du plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Celles-ci ont débuté en 2003. Ces canalisations, construites dans les années 1950, représentent environ 13 km, soit un dixième du réseau actuel.

Il est à relever que le réseau des EU est le plus vieux de Ch-romande et que la vérification de son état a été repoussée pour donner la priorité à la séparation des EU et eaux claires, laquelle atteint aujourd'hui un niveau satisfaisant de 70 o/o.

Résultats des contrôles :

En automne 2004, des essais ont été effectués sur environ 400 mètres. De ceux-ci, il ressort que l'état général des collecteurs n'est pas désastreux. Toutefois, ils sont chargés de dépôts et leur potentiel hydraulique atténué par un rétrécissement non négligeable de la section de la conduite, laissant également apparaître une rugosité provoquée par les dépôts.

Les canalisations principales des eaux usées de la ville, sont situés dans les cours d'eau de la Thièle, du Mujon, des canaux Oriental et Buron et qu'ils n'ont été contrôlés que superficiellement jusqu'à ce jour.

Situation actuelle :

Le résultat des études en cours du PGEE a démontré à la Municipalité et au Service concerné que le curage et l'inspection de ces canalisations sont impératifs afin d'établir un diagnostic pour agir efficacement et pour définir une stratégie et des priorités. La STEP traite 10'000 m³ par jour d'eau polluée par les quatre collecteurs de concentration, auxquels sont reliés des pompes.

Sur la base de ces constatations la Municipalité a fait un appel d'offre pour la réalisation des travaux. L'offre de base de l'Assoc. Cand-Landi/Marti, entreprise de la région, a été retenue. Elle procédera aux travaux en collaboration avec le Service des travaux et de l'environnement de la ville. Ceux-ci devraient durer entre 4 à 5 mois.

La Commission a demandé quelques renseignements complémentaires sur le financement. Elle relève:

- chiffre 20 « prestations internes du curage, par équipe STE » Celui-ci effectuera 500 heures pour l'entreprise Landi/Marti sous le contrôle d'un privé.
- chiffre 50: « réfection de chambres, branchements et joints pendant inspection » montant estimatif, étant difficile d'estimer ce poste
- chiffre 70 : « curages complémentaires hors soumission » montant pour les branchements non -identifiés et petits travaux.

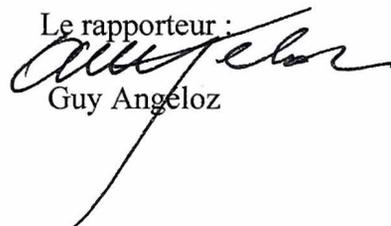
Il va de soi qu'un délégué du Service sera associé aux diverses séances de chantier.

La Commission relève qu'un montant de fr.800'000.- est inscrit au plan des investissements de juin 2005 selon le préavis.

Le préavis donne les détails concernant le coût des travaux. Les nouveaux collecteurs auront une durée de vie entre 75 à 100 ans. Néanmoins, un curage partiel devra être envisagé tous les 15 ans.

En conclusion la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères à accepter les articles 1 - 2 - 3 du préavis, tel que présenté par la Municipalité.

Le rapporteur :



Guy Angeloz